

## Séance du lundi 16 mai 2022

---

Les membres du conseil municipal se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Denis MOSSAZ, Maire.

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoit (arrivé à 19h10), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 19h), VERDET Patricia.

**Absents excusés :** FILLIOD Claude (pouvoir à Frédéric LECOQ)

**Secrétaire de Séance :** Lydie BALSEM

### Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022 est approuvé en début de séance.

### 1 – Projet de compromis pour acquisition de la parcelle C 2563 au centre de Génissiat

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il s'était prononcé favorablement pour l'acquisition de la parcelle C2563 située au centre de Génissiat.

Depuis cette date, les vendeurs ont pris contact avec la commune pour faire savoir que, finalement, ils ne souhaitent plus gérer la démolition du bâtiment situé sur cette parcelle.

Après discussion, il a donc été convenu que commune d'Injoux-Génissiat se chargera de la démolition moyennant une révision du prix d'achat, celui-ci étant ramené à 109 940 € (au lieu de 125 540 €).

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

*Vote* (Sophie SELLIER et Benoît BILLET non présents pour ce vote)

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 2 – Contrat de prêt à usage pour activité agricole – Terrains situés à Craz

Mr la maire informe le conseil municipal que la commune a été contactée pour une demande de mise à disposition de parcelles communales en vue de les exploiter dans le cadre d'une activité agricole.

Après consultation de l'Association de Conseil Rural de l'Ain, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour un contrat de prêt à usage afin de maintenir une certaine souplesse dans la gestion de ces parcelles.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision.

*Vote* (Sophie SELLIER et Benoît BILLET sont arrivés en cours de débat)

Pour le report de cette délibération : 14	Abstention : 0	Contre : 0
---	----------------	------------

### **3 – Demande de subvention**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des projets mis en œuvre par les collectivités, il est possible de demander des subventions auprès des différents partenaires institutionnels.

Pour l'année 2022, il est notamment possible de demander des subventions pour les travaux réalisés en vue de l'amélioration de la performance énergétique de tous les bâtiments publics.

Le maire présente un devis d'un montant de 23 205 € H.T. pour la réfection d'une partie des fenêtres de la salle polyvalente de Génissiat et demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR et auprès du conseil départemental au titre de la transition écologique.

Vote

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **4 – Compte-rendu des délégations du maire**

Mr le maire rend compte des devis signés depuis la dernière séance.

Le conseil municipal prend acte.

### **Questions diverses**

- ONF : la demande de subvention dans le cadre du dispositif Reforest' Action (1€/plan) n'est pas recevable.  
Le taux de subvention du département (initialement prévu à hauteur de 30 %) devrait également diminuer, en corrélation avec la baisse de participation de la CCPB sur sa contribution au département.
- Saisonniers : on en prendra peut-être 5 en chevauchant des périodes de présence sur juillet et août.
- Groupe scolaire : commission de sécurité le vendredi 10 juin à 10h.
- Elections :  
Fermeture des bureaux à 18h.  
Bureau de Craz : il manque des assesseurs pour le 2<sup>e</sup> tour  
Bureau d'Injoux : Frédéric LECOQ sera président.
- Remplacement M. VUAILLAT : l'arrivée du nouvel agent est prévue pour le 18 juillet.
- Piscine municipale :  
Le maître-nageur interviendra par le biais d'Ain Profession Sport.  
Le studio CNR n'étant pas disponible, la commune mettra un logement municipal à disposition du maître-nageur.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire   
Denis MOSSAZ



The seal is circular with the text 'MAIRIE D'INJOUX-GENISSIAT' around the top and 'R.F. 01200' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.